

# DOSSIER DE CANDIDATURE

LES *Trophées* ★  
DE SAINT PAUL

Le vendredi 23 mai 2025  
à la piscine de Plateau Caillou

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :  
10 avril 2025.

Année 2025

## CAHIER DES CHARGES

### 1- Conditions générales d'éligibilité 2025.

- 1° - être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025
- 2° - pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports .
- 3° - seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées après validation de la ligue ou du comité de rattachement.
- 4° - Pour toutes les propositions sauf pour les championnats de France, d'Europe, du Monde les clubs devront prioriser leurs propositions en tenant compte des catégories imposées et respecter le nombre de propositions à faire.
- 5° - pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte les sports régionaux : la Croche et le Moringue.

### 2- Pour que la demande soit recevable.

- 1° - joindre une copie de l'attestation officielle du résultat ou du diplôme selon la catégorie validée par la ligue.
- 2° - une personne ne peut pas être proposée dans plusieurs catégories.
- 3° - pour les catégories entraîneurs, arbitres et dirigeants , ils ne pourront pas être nommés 2 années de suite; et 2 ans minimum seront nécessaires pour être à nouveau éligible.

### 3- Procédure.

Quand les dossiers de candidature sont recevables, car correspondant au cahier des charges imposé, la commission d'attribution composée de 4 membres du comité directeur de l'OMSEP les étudiera et fera des propositions au Comité Directeur qui statuera. (validation ou non validation).  
Quelque soit la décision le club recevra une notification pour information.

### 4- Catégories concernant les demandes.

Pour chaque catégorie retenue (sauf pour le Trophée des Trophées, le Trophée coup de coeur de l'OMSEP et le coup de Coeur de la Ville de Saint-Paul) le dossier comprendra : le rappel des normes à respecter, les renseignements à fournir concernant le club, et ceux concernant le(a) lauréat(e) proposé(e). Pour les sports collectifs ou par équipes un seul trophée sera attribué.

## 4- Catégories concernant les demandes. (suite)

### 1) [Trophée Coup de coeur de l'OMSEP](#)

**Reservé à l'OMSEP**

### 2) [Trophée Coup de coeur de la Ville de Saint-Paul](#)

**Reservé à la Mairie de Saint-Paul**

### 3) [Trophée des Trophées](#)

Le Trophée des Trophées sera attribué à l'athlète Saint-Paulois choisi(e) par l'OMSEP parmi les candidat(e)s des Trophées internationaux ayant obtenu un titre mondial ou européen en 2024 et au parcours sportif remarquable depuis plusieurs années.

### 4) [Trophées des internationaux](#)

Trophées remis sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025 aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu **un titre de champion** mondial ou européen en 2024 validé par la ligue ou le comité de rattachement

### 5) [Trophées des nationaux](#)

Trophées remis sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025 aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu **un titre de champion** national (individuel, par équipe ou sports collectifs) en 2024 validé par la ligue ou le comité de rattachement. **Veillez respecter le nombre de propositions à faire et les catégories ciblées : seniors, juniors, cadets.**

### 6) [Trophées des régionaux](#)

Accent mis par l'OMSEP pour récompenser sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025 des athlètes ayant obtenu **un titre de champion** régional en 2024 validé par la ligue ou le comité de rattachement. **Veillez respecter le nombre de propositions à faire et les catégories ciblées : seniors, juniors, cadets. Pour la zone océan Indien, seuls seront pris en compte les sports régionaux reconnus : le Moringue et la Croche.**

### 7) [Trophées des espoirs](#)

Accent mis par l'OMSEP pour récompenser sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025 des jeunes athlètes ayant obtenu **un titre de champion** régional en 2024 validé par la ligue ou le comité de rattachement. **Veillez respecter le nombre de propositions à faire et les catégories ciblées : minimes, benjamins.**

### 8) [Trophées des meilleur\(e\)s entraîneur\(e\)s](#)

Trophée remis sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025 aux entraîneur(e)s diplômé(e)s ayant oeuvré depuis de nombreuses années à la réussite sportive des athlètes qui leur ont été confié(e)s et qui ont obtenu en 2024 des résultats remarquables. **Veillez respecter le nombre de proposition à faire. (1 par club)**

### 9) [Trophées des juges, arbitres, et dirigeant\(e\)s](#)

Trophée remis sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025 aux juges, arbitres, ou dirigeants (es) fortement investi(e)s dans leur club et permettant le développement qualitatif de leur discipline (niveau régional, national, international à préciser) ou de leur club et ayant oeuvré au moins 5 ans consécutifs dans l'association. **Veillez respecter le nombre de proposition à faire. (1 par club)**

La commission d'étude des dossiers et les décisions du CD sont souveraines, eux seuls pourront éventuellement rattraper des compétiteurs dont les dossiers n'avaient pas été reçus dans les délais.